

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHÂTELOIS.

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.

Prix de l'abonnement :

Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6 —
 » expéd. franco par la poste » 7 —
 Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3.50
 » par la poste, franco » 4 —
 On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du
 Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous
 les bureaux de poste.

Prix des annonces :

Pour 2 insertions, de 1 à 7 lig., de 50 à 75 cent.
 » » de 8 lig. et plus, 10 c. la lig.
 Pour 3 insertions, de 1 à 7 lignes, 75 c. à 1 fr.
 » » de 8 lig. et plus, 15 c. la lig.
 Une remise est accordée aux abonnés d'un an
 dès le 1^{er} janvier.
 Tout envoi doit être affranchi.

NEUCHÂTEL. — Observations météorologiques. — Juillet 1862.

Jour du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrades.			Baromètre en millim. réduit à 0.	Eau tombée de 24 h. en millim.	VENT DOMINANT.	ÉTAT DU CIEL.	LIMNIMÈT. en mètr.	Tempér. du LAC en deg. cent.
	9 h. du m.	Minim.	Maxim.						
1	16	12,5	19,5	724,7		Vent. id.	Couvert. Nuageux.		17,3
2	19,5	14,3	22,5	726,0		id.	id.		17
3	18,2	14	24,5	723,8		id.	id.		17
4	18	15,3	26	721,3		id.	id.		17

MM. les abonnés à cette Feuille, dont l'abonnement expirait à la fin de juin, sont priés de le renouveler pour ne pas éprouver de retard ou d'interruption dans l'envoi du journal. (Voir les conditions d'abonnement dans le titre ci-dessus.)

EXTRAIT

DE LA FEUILLE OFFICIELLE du jeudi 2 juillet 1862.

1. Dans sa séance du 24 juin courant, le Conseil d'Etat a ratifié la nomination du citoyen Charles-François Favre-Virchaux, aux fonctions d'officier d'Etat civil à St-Blaise, en remplacement du citoyen Henri-François Debrot, démissionnaire.

2. Dans sa séance du 28 même mois, le Conseil d'Etat a nommé le citoyen Emile Triplet, aux fonctions de Caissier de l'Etat et receveur des lods, en remplacement du citoyen Henri Leuba, décédé.

CONCOURS.

5. Un concours est ouvert jusqu'au 14 juillet 1862, pour repourvoir au poste de greffier du tribunal civil et conservateur des hypothèques du district du Val-de-Ruz, en remplacement du titulaire, appelé à un autre poste; adresser les offres de services et certificats à l'appui, à la Chancellerie.

FAILLITES.

4. Par jugement en date du 3 juin 1862, le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds a prononcé le décret des biens et dettes du citoyen Auguste Sengstag, fils de Jean et de Elisabeth née von Guntend, originaire de Gameten, âgé de 42 ans, condonné à la Chaux-de-Fonds, et en a renvoyé la liquidation au juge de paix. En conséquence, tous les créanciers et intéressés à la masse du dit Sengstag sont invités à faire inscrire leurs titres et réclamations au greffe de la justice de paix de la Chaux-de-Fonds, dès le 5 juillet au 1^{er} août prochain, ce dernier jour jusqu'à 4 heures du soir. Ils sont de plus requis de se présenter à l'hôtel de ville du dit lieu, le samedi 2 août 1862, à 9 heures du matin, pour assister aux opérations de cette liquidation, le tout sous peine de forclusion.

5. Le tribunal civil de Boudry, par jugement du 25 juin courant, ayant prononcé le décret de la masse jacente à l'état, de David-Henri Meillier, journalier, fils de feu Jean-Louis Meillier, de Bevaix, où il est décédé, les inscriptions au passif de cette masse se feront au greffe du tribunal à Boudry, dès le vendredi 4 juillet au mercredi 6 août prochain, jour où elles seront closes et bouclées à 9 heures du matin. Tous les créanciers de la masse Meillier sont en outre péremptoirement assignés à se rencontrer à l'hôtel de ville de Boudry le vendredi 8 août 1862, dès les 9 heures du matin, pour suivre aux opérations de la faillite, sous peine de forclusion.

6. Ensuite du dépôt de bilan fait par le citoyen Jonas-François-Louis, feu David-Louis Matthey-Doret, âgé de 47 ans, du Locle et de la Brévine, marchand domicilié à Buttes, le tribunal civil du Val-de-Travers, dans sa séance du 25 juin courant, l'a déclaré en faillite et a ordonné que sa masse soit liquidée sommairement par le juge de paix du cercle de Môtiers. Celui-ci fait connaître aux créanciers du dit Matthey-Doret que les inscriptions au passif

de cette masse seront reçues au greffe de paix à Môtiers, du lundi 7 au 28 juillet 1862, jour où elles seront closes à 6 heures du soir: ils sont en outre péremptoirement assignés à se rencontrer à la salle de justice du dit Môtiers, le samedi 2 août prochain, à 2 heures après-midi, pour suivre aux opérations de cette liquidation sommaire, le tout sous peine de forclusion.

TUTELLES ET CURATELLES.

7. A la demande de madame Catherine née Erb, veuve du citoyen Marcelin Favre, propriétaire à Couvet, la justice de paix du cercle de Môtiers, dans sa séance ordinaire du 28 juin courant, lui a nommé pour curateur juridique le citoyen Eugène Petitpierre, banquier à Couvet, lequel porte sa nomination à la connaissance du public pour sa direction, et invite tous ceux qui ont été en relation d'intérêts avec les époux Favre, à s'approcher de lui curateur pendant le mois de juillet prochain, afin qu'il puisse régulariser l'état de cette masse.

8. La justice de paix de la Chaux-de-Fonds, dans son audience du 27 juin 1862, a nommé les citoyens Henri-Louis Guye, négociant en horlogerie, et Edouard Perrochet, avocat, tous deux domiciliés à la Chaux-de-Fonds, en qualité de curateur de Louis Sandoz-Mortier, autrefois négociant à la Chaux-de-Fonds, actuellement domicilié à Neuchâtel.

Cette nomination a eu lieu à teneur de l'article 362 du code civil et sur la demande expresse du citoyen Sandoz-Mortier.

9. A la demande du citoyen Henri-Frédéric L'Eplattenier, domicilié à Villiers, la justice de paix du Val-de-Ruz, dans son audience du 24 courant, a libéré le prénommé de la curatelle sous laquelle, à sa demande, il avait été placé à la date du 26 février 1861; le citoyen Jérôme Fallet, propriétaire à Dombresson, a pareillement été libéré de ses fonctions de curateur du dit Henri-Frédéric L'Eplattenier.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES DIVERSES.

10. Le citoyen Gustave-Adolphe-Eugène Clément, docteur en médecine à St-Aubin, a déposé ce jour au greffe du tribunal civil de Boudry, le contrat de mariage célébré entre lui et demoiselle Wilhelmine-Louise-Elisabeth-Augustine de Buren, de Vaumarcus, par acte du 10 juin 1862, reçu Ch^r. Ph^r. Baillot notaire: Ce dépôt est fait conformément aux prescriptions de l'article 1145 du Code civil et pour la gouverne des tiers, attendu qu'il renferme des clauses dérogoires à la Loi.

11. Le tribunal civil du district du Val-de-Travers, par jugement rendu le 30 juin 1862, a révoqué la faillite du citoyen Charles-Emile Aellen, fils d'Abram-Louis, journalier, âgé de 34 ans, bernois, domicilié aux Emposieux (Travers), faillite qui avait été prononcée par sentence du même tribunal, en date du 14 avril 1862.

Fin de l'extrait de la Feuille officielle.

IMMEUBLES A VENDRE

12. Une maison située dans le haut de la ville du Landeron, avec 4 appartements, caves et rez-de-chaussée pouvant servir de magasin ou de débit; un encaveur pourrait avoir des pressoirs. Le terrain attenant, situé derrière la maison, est susceptible de recevoir des constructions. On accorderait une année pour le paiement. S'adr. aux propriétaires Louis et Marianne Flech.

13. La vente de la maison et des jardins au haut du village de Saint-Blaise, annoncée pour avoir lieu le 12 juillet prochain, dans l'hôtel de commune de St-Blaise, est indéfiniment ajournée.

On offre à vendre, une maison de campagne et ferme contiguë, avec 50 ou 60 poses de terre, dans une des plus belles parties du canton. S'adr. à M. A^r. Junier, notaire à St-Blaise.

VENTE PAR VOIE D'ENCHÈRES.

15. Les communiens d'Areuse sont informés que la vente des tas de hêtre aura lieu le lundi 14 juillet courant, à 9 heures du matin, à la forêt des Chômes.

Le conseil administratif.

16. La direction des domaines de la commune de Neuchâtel exposera aux enchères les herbes des Prises du Rondet, le jeudi 10 juillet prochain, à deux heures de l'après-midi, à l'hôtel-de-ville, aux conditions ordinaires.

17. Ensuite de permission obtenue de M. le juge de paix du Val-de-Ruz, le citoyen Jérôme Fallet exposera en montes franches et publiques, le 9 juillet, à 2 heures après-midi, les belles récoltes en foin et graines du printemps de ses trois montagnes, lieu dit à Fontany, au Mont-d'Amin, et chez Jean-Gallon, rière Dombresson, Chévard et St-Martin. Une bonne partie de ces montagnes ayant été marnées dernièrement, offre les $\frac{2}{3}$ d'augmentation et une 1^{re} qualité de fourrage, le tout sur de bons chemins. S'il convient à des amateurs de faire remiser une partie de ces récoltes, le dit Fallet offre, moyennant une petite rétribution, de la place dans ses quatre maisons; le tout à de favorables conditions.

Vente de fromages.

Le vendredi 11 juillet prochain, dès 9 heures du matin, il sera procédé à la vente volontaire, par enchères publiques, de 300 pièces de fromage gras, mi-gras et maigre, qui ont été fabriqués à la fromagerie d'Anet, par M. Jean Muller, au Ried, à Anet. La vente aura lieu à la fromagerie même, sous de favorables conditions.

19. Le mardi 8 juillet, on exposera en vente, par voie d'enchères publiques, par parcelles et au comptant, la récolte en foin pendante sur les montagnes de la Joux et du Mont, situées rière Provence. Le rendez-vous est fixé au Mont, à 8 heures du matin.

A VENDRE.

20. A vendre, un char d'enfant tout neuf et bien construit, à un prix très-raisonnable. S'adr. à M. P. Zurcher, confiseur à Colombier.

21. A vendre un piano à queue, de Munich, en très-bon état. S'adr. au bureau d'avis.

CHOCOLATS.

Le dépôt des chocolats de la maison F.-L. Cailler, de Vevey, est toujours assorti en marchandises fraîches et de bonne qualité, maison Neuve, n° 1.

25. A vendre, à très-bon compte et faute d'emploi, un petit lit d'enfant en noyer, assez bien conservé. S'adr. aux Bercles, n° 16.

Papeterie Gerster-Fillieux.

(JEAN NIGGLI, successeur).

Vient de recevoir le nouvel assortiment de **Presses à copier** qu'il attendait. Ces presses sont très-belles, solidement construites et du prix modique de fr. 28 à 32.

25. Zwahlen, à Monruz, offre à vendre une vingtaine d'**oies** de deux mois et d'autres plus jeunes.

26. A vendre, un pan de lard de ménage, bien sec et bien conditionné. S'adr. au bureau d'avis.

27. A vendre un grand **coffre de voyage** en bon état. S'adr. maison Dorn, au 5^{me} étage.

Au magasin du faubourg, chez T. Bosson,

De bon sucre que l'on vendra au-dessous du cours, parce qu'il a un peu souffert en route.

29. A vendre, une **vis en bois** de pres-soir, neuve, ferrée. S'adr. à F. Cloittu-Dardel, à Hauterive.

BIÈRE DE SOLEURE.

La bière attendue chez J.-S. Quinche, étant arrivée, messieurs les amateurs, ainsi que les débitants pourront s'en procurer par telle quantité qu'ils le désireront.

A vendre, un chien de garde, race des Pyrénées, bien dressé, âgé d'un an. S'adresser à M. Soultzener.

52. A vendre quelques malles de voyage, différents articles et des outils de sellier. S'adresser à M. Ch. Wolf-Wurthner, rue du Temple-neuf, 13. — Le même recommande son magasin de chaussures ordinaires et fines, à prix très-modérés.

53. A vendre, **2 lits en fer**. S'adr. au bureau d'avis.

54. A vendre un bon **piano droit**. S'adresser au bureau d'avis.

55. Les soussignés ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils viennent d'établir deux **dépôts de ciment** pour le canton de Neuchâtel, l'un chez M. François Belenot, au Poids public, à Neuchâtel, l'autre chez M. Fritz Schweizer, aubergiste, aux Geneveys sur Coffrane. Ce ciment, bien connu dans toute la Suisse pour ses qualités supérieures, a donné les résultats les plus éclatants partout où il a été employé, par exemple à l'usine à gaz, à Neuchâtel, etc. La même société se charge aussi de mettre à sec les caves qui se trouvent sous l'eau, à toute profondeur, ainsi que de cimenter des réservoirs d'eau. Le tout garanti par

STELLI, SCHILD et C^e.

Granges, le 22 juin 1862.

56. A vendre chez **Frères Lorimier**, des outils pour enlever les **noyaux de cerises**, sans les ouvrir.

57. A vendre un pianino à 6 octaves, en bon état et propre pour des commençants. S'adresser rue St-Maurice, n° 4, au 2^{me} étage.

58. A vendre un char à échelles, à peu près neuf. S'adr. à M. Fréd. Kiehl, au Neubourg, n° 12.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LOUIS BELLER

FABRICANT DE COLS, A NEUCHATEL,

a l'honneur d'annoncer au public et particulièrement à ses anciennes pratiques, qu'il a transféré son magasin sur la Place du Marché, maison de M. de Montmollin, n° 8, et qu'il sera toujours pourvu d'articles concernant sa fabrication, comme *Cols anciennes formes et hautes nouveautés, Cols anglais et américains à boutons, Rubans et Schlipps, Écharpes d'après la nouvelle ordonnance fédérale*, pour officiers et soldats; il confectionne, comme du passé, sur commandes et sur modèles.

CHANGEMENT DE MAGASIN.

LE MAGASIN DE

NOUVEAUTÉS POUR ROBES, CHALES

CONFECTIONS POUR DAMES

de la rue du Temple-neuf, n° 24, vient d'être transporté à la rue des Halles (Croix-du-Marché) n° 5, maison Wavre, à côté de la confiserie de M. Wodey-Suchard.

M. A. BLOCH continuera comme du passé de faire son possible pour satisfaire toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite. On trouvera toujours chez lui un choix très-varié, tel que :

Nouveautés pour robes, chalys, barège, rebs et popeline d'été, fantaisies et beaucoup d'autres genres, depuis fr. 7.50 la robe.

Confections pour Dames et sur mesure, depuis fr. 5.

Draperies pour Messieurs, depuis fr. 5 l'aune.

Toile de coton et en fil, nappage, essuie-mains, couil pour lit et pour matelas, plume et coton pour lit, etc.

41. A vendre, du fin sable du lac remisé, pour gypseurs et bâtisse. S'adr. à N. Schmid, à Auvier.

ON DEMANDE A ACHETER.

42. On désirerait acheter, de rencontre, un bon cheval, auquel le vendeur exigerait qu'il soit donné de bons soins, plutôt qu'un prix élevé, et qu'il ne puisse être vendu sans son consentement. S'adr. au bureau d'avis, qui indiquera.

43. On achèterait, d'occasion, 5 à 400 bouteilles 7/8, à la Tour, Evole, 17.

44. On demande à acheter, de rencontre, une petite **baratte** pour faire le beurre. S'adresser à Suzette Benoit, au Plan de Serrières.

45. On demande à acheter d'occasion, une bonne **méthode** pour le violon. S'adr. à Mad. Perrier.

A LOUER.

46. A louer, une chambre meublée, pour un ou deux messieurs, maison Bohn, rue du Seyon, n° 7.

4. FEUILLETON.

VIEUX GARÇONS.

L'AVARE.

Si M. Grindler resta célibataire, on ne peut dire que ce fût pour vivre agréablement. Sa chambre, dans la partie la plus reculée d'un arrière-corps de logis, sombre asile où jamais de pénétrait un rayon de soleil, ne paraissait rien moins que confortable. Les fenêtres, à l'exception d'une seule, devant laquelle se trouvait une vieille table à écrire, étaient doublées de planches, pour garantir du froid pendant l'hiver; et, comme en été elles ne pouvaient recevoir un rayon de soleil, elles restaient ainsi toute l'année. Les meubles n'avaient point entre eux un air de famille, et paraissaient surpris de se trouver ensemble. Le canapé, non rembourré, qui pouvait provenir de quelque ancien cabaret à bière, avait une apparence toute plébéienne; le fauteuil, au contraire, où l'on apercevait encore des restes de maroquin vert, avait vu des jours meilleurs, avant que M. Grindler l'eût acheté aux enchères dans la succession d'un voisin gouteux, son troisième maître; aussi avait-il encore une tournure aristocratique. La table aurait été un joli meuble rococo, si le quatrième de ses pieds chantournés, brisé dans quelque rencontre, n'avait été remplacé par un bâton tout droit et vulgaire. Les deux chaises, qui complétaient l'ameublement, n'affichaient aucunes prétentions, et leurs pieds droits s'écartaient sans façon les uns des autres vers les quatre points cardinaux.

Compagnie du chemin de fer Franco-Suisse.

Gare de Neuchâtel.—Buffet à louer.

Le buffet intérieur de la gare de Neuchâtel étant à louer pour le 1^{er} septembre prochain, les personnes qui sont disposées à prendre à bail cet établissement, sont invitées à prendre connaissance du cahier des charges au secrétariat général de la Compagnie, rue de l'Industrie, d'ici au 31 juillet courant.

Le comité de direction.

48. On offre à remettre, de suite, deux belles chambres exposées au soleil, se chauffant, meublées, agréablement situées, pouvant servir de salon et de chambre à coucher. S'adr. au bureau d'avis.

49. De suite, une chambre meublée, à un monsieur tranquille. S'adr. n° 11, Grand'rue, 2^{me} étage.

50. Pour cas imprévu, à louer de suite, un petit logement et une chambre garnie et bien éclairée. — Plus, à vendre, un ratelier de cuisine, comme neuf. S'adr. rue des Moulins, n° 15, 2^{me} étage.

Nous trouvons le possesseur de cet admirable établissement dans une de ses heures les plus sereines: il n'en avait pas beaucoup; il est occupé à faire la chasse aux mouches, ce qui était son amusement après dîner. Dans son négligé d'été, une vieille blouse de toile, qui lui avait servi lors de son premier voyage! il est debout devant sa fenêtre, dont la tablette est couverte de mouches tuées; il en fait le compte, et range l'armée en bataille sur une vieille gazette. « Doucement Frédérique, crie-t-il à la servante qui entrait à ce moment, et qui, poussant le papier du coude, avait mis l'armée sur le carreau. Maladroite! Elles étaient si bien rangées! — Oui, c'est un miracle de voir ici des mouches: car de quoi se nourrissent-elles? Une pauvre fourmi n'y trouverait pas de quoi vivre. — C'est ta faute, pourquoi ne fais-tu pas des provisions? Le légume était si fade aujourd'hui! — Avec un quarteron de beurre par semaine, je ne peux pas le faire bien gras! — Et ce matin le lait était encore plus clair et plus bleu que de coutume. — Allez donc traire vous-même, murmure la cuisinière, qui a l'habitude de prélever la crème pour elle. Pourquoi ne buvez-vous pas du café, comme tous les chrétiens? — C'est par raison de santé. — Bon! et lorsque madame votre sœur était ici et qu'elle fournissait le café, vous le trouviez assez bon pour votre estomac, n'est-ce pas? — J'en buvais pour faire plaisir à ma sœur. Au reste j'ai lu dans le *Conseiller médical* de Paulizki, pour les gens du monde, que le café convient aux personnes qui mènent une vie sédentaire, c'est pourquoi j'ai résolu d'en boire dorénavant. Un quart d'once par jour, la livre étant à vingt-huit sous, ce

51. A louer, une petite chambre garnie. S'adr. au magasin d'épicerie de M^{me} Petitpierre, rue des Moulins.

52. Pour le 24 juillet courant, une grande salle à trois croisées, ayant poêle et cheminée, au 2^{me} étage de la maison Clerc, serrurier, aux Chavannes. S'adr. au 1^{er} de la dite maison.

53. A louer, une belle chambre se chauffant, meublée ou non meublée, à un rez-de-chaussée et pouvant servir de bureau. S'adr. rue du Coq-d'Inde, n° 12, au premier.

54. Pour messieurs de bureau, des chambres meublées. S'adr. faubourg de l'Hôpital, 15.

55. A louer, pour de suite, une jolie chambre meublée; dans la même maison on prendrait encore quelques messieurs en pension. Rue du Coq-d'Inde, 12, au second étage.

56. A louer, deux petites chambres non meublées. S'adr. au bureau d'avis.

57. A louer, de suite, une écurie pour 3 pièces de bétail, avec fenil et remise. A défaut, on pourrait usager cette place pour magasin ou entrepôt. S'adr. à Alfred Matthey, à l'Ecluse.

58. A louer, dès maintenant, une belle chambre meublée, pour un ou deux messieurs, chez M. Zélim Droz, rue de l'Industrie, côté du nord, au second.

59. A louer, pour Noël prochain ou plus tôt si on le désire, un appartement dans la maison de M. Auguste Chatenay, rue de l'Hôpital. S'adr. à lui-même.

60. A louer, une chambre garnie, au centre de la ville, ou une ou deux chambres non garnies avec part à la cuisine. S'adr. au bureau d'avis.

61. A louer, à une ou deux personnes tranquilles, une chambre meublée ou non, de préférence non meublée, à poêle et cheminée. S'adr. au bureau d'avis.

62. Un appartement à remettre pour le courant d'automne, à Marin, contenant 5 chambres, cuisine et dépendances; la maison étant neuve et soignée, on désire des personnes propres et d'une société agréable. S'adr. au bureau d'avis.

63. Pour cas imprévu, on offre à louer de suite un logement remis à neuf, composé de trois pièces et dépendances. S'adr. à Ch. Loup, rue du Seyon, n° 10.

64. A louer, quatre jolies chambres non meublées, plus un très-grand emplacement pour entrepôt quelconque. S'adr. rue du Seyon, n° 5.

65. A louer, de suite, un appartement composé de trois chambres, cuisine et dépendances, au 3^{me} étage de la maison de M. E. Breguet, rue de l'Hôpital, 19.

serait un demi-sou par jour, en tenant compte du déchet. — Bon! pour un rouge liard de lait, avec une croûte de pain, et pour moi la fumée!

— Seras-tu contente une fois? dit le maître, essayant de l'apaiser; cela pourra suffire; nous verrons. Qui était là ce matin? — Monsieur votre neveu, dit-elle, d'un ton singulièrement radouci. — Mon neveu? que me veut-il? — Je ne sais pas, poursuit Frédérique, avec une souplesse croissante. Vous emprunter de l'argent peut-être; il doit aller, disait-il, aux grandes manœuvres d'automne; il a peut-être besoin de monsieur son oncle; je le crois aussi endetté. — Endetté! s'écrie avec indignation M. Grindler, et qui peut prêter à un pareil garnement? — Mon Dieu, quand on a un oncle riche, on trouve toujours des prêteurs. — Bon, bon, murmura en lui-même M. Grindler, je prendrai mes mesures.

— Oui, sans doute, poursuivit Frédérique, j'ai déjà vu cela chez monsieur le conseiller défunt, qui demeurait dans la maison où j'étais en service, et qui, sauf respect, était aussi célibataire. On voyait paraître ici un cousin, là une cousine, et le frère du beau-frère et le fils du cousin issu de germain; tous faisaient la cour au conseiller, mais monsieur le conseiller leur a joué un bon tour; il a tout donné à une maison d'orphelins et à ses fidèles domestiques. Aussi sa mémoire est bénie; un testament si chrétien! Voilà finir en honnête homme! Que sais-je quand mon tour viendra? Le temps passe, la mort approche!

Frédérique sort de la chambre après avoir prononcé ces onctueuses paroles. M. Grindler, la regardant de travers: « Un testament, vieille

66. A louer, pour le 8 juillet, à une personne seule et tranquille, une belle grande chambre indépendante, au soleil levant, qui se chauffe, meublée ou non. S'adr. à Humbert, horloger, rue du Coq-d'Inde, n° 4, au magasin d'horlogerie.

67. A louer, dès maintenant, une jolie chambre bien meublée et bien éclairée, 1^{er} étage, à un ou deux messieurs qui désireraient être tranquilles; ils pourraient avoir la pension s'ils le désirent. S'adr. au bureau de cette feuille.

68. A louer, au centre de la ville, dès le 1^{er} juillet prochain, une jolie chambre meublée, indépendante et bien éclairée, ayant poêle et cheminée. S'adr. au bureau de MM. Jeanfavre et Dumarché, agents d'affaires.

Magasin à louer.

A louer, de suite, un magasin au rez-de-chaussée de l'hôtel du Commerce, place Purry, à Neuchâtel. S'adr. à M. H. Breithaupt.

OFFRES DE SERVICES.

70. Une personne désire entrer, dans quatre semaines environ, chez une maîtresse tailleur comme ouvrière, ou à défaut dans une famille comme bonne d'enfant. S'adr. au bureau de cette feuille.

71. Une fille de 20 ans, qui ne parle que l'allemand, d'un bon caractère et qui peut produire de bons certificats, cherche une place de bonne d'enfant ou pour tout faire dans un ménage; elle pourrait entrer de suite. S'adr. rue du Temple-neuf, n° 11, premier étage.

72. Une Zurichoise très-recommandable, aimerait se placer comme femme de chambre; elle sait bien coudre, blanchir et repasser; elle se contenterait d'un modeste salaire, moyennant qu'elle pût se perfectionner dans le français qu'elle parle déjà. S'adr. chez M. Jacot, 28, en face du palais Rougemont.

Demandes de places:

1^o Comme institutrices: des demoiselles d'Allemagne, pouvant enseigner la musique, le dessin et toutes les branches d'une éducation soignée. 2^o Plusieurs jeunes personnes allemandes, sachant bien travailler, qui, pour apprendre le français, serviraient à de favorables conditions comme femmes de chambre, sommelières, bonnes. 3^o De bonnes cuisinières, sommeliers, sommelières, cochers, domestiques de campagne, etc., munis des meilleures recommandations et parlant français. S'adresser, franco, à madame veuve Lantz, à Fribourg (Suisse).

sorcière! dit-il en lui-même. Il faudrait te griser encore la griffe? Attends, attends, tu es loin de ton compte et mon neveu aussi. Des dettes!... assignées sur moi!... Attends, drôle! Je suis encore trop vert pour un oncle à héritage; je suis encore valide, et me marierai, s'il me plaît, pour les faire tous engrager; j'attendrai seulement que les chambres aient supprimé les frais d'annonces.

Avec ces idées agréables M. Grindler s'assit à son bureau, charmé d'être un moment dérivé de Frédérique, qui de fâcheuse humeur tout le long du jour, ne se radoucisait que si elle trouvait l'occasion de parler héritages et testaments. Elle se fiait beaucoup à sa diplomatie, et ne songeait pas que son maître était un vieux renard, qui l'avait pénétrée depuis longtemps, quoique, dans le commerce journalier, elle fût parvenue à lui faire, par son humeur mordante, une espèce de peur.

Au reste la journée était bonne pour lui. Le petit garçon du voisin venait de lui apporter le journal tout fripé, dont M. Grindler partageait l'abonnement avec douze personnes; son premier coup d'œil fut pour les fonds publics, et il vit qu'ils avaient haussé notablement. « Pas mal! pas mal! se dit-il avec un sourd grognement, à peu près comme un chien qui vient d'attraper un os. J'ai gagné cette nuit quelque chose comme cinq cents écus. » Puis il regarda autour de lui avec défiance, pour s'assurer que personne n'avait observé sa joie; et il se mit à parcourir son journal. Il s'arrêta aux annonces: « Un vieux marchand, père d'une nombreuse famille... le malheur des temps... des circonstances fâcheuses... cherche une place de teneur de livres, de gérant d'affaires,

74. Une fille d'âge mûr, porteuse de très-bons certificats, désire trouver une place de femme de chambre ou pour faire un petit ménage; elle a déjà servi à Neuchâtel plusieurs années. S'adr. rue du Temple-neuf, n° 2, 2^{me} étage.

75. Un jeune homme robuste, aimant le travail, parlant l'allemand et passablement le français, et qui a en outre une bonne écriture, désire un emploi, préférablement dans un magasin. Il a de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.

76. Une dame d'un âge mûr, pouvant fournir de bonnes recommandations, désirerait trouver en ville une place pour être employée à la vente dans un magasin, ou pour donner les soins nécessaires à des personnes âgées. S'adr. au bureau de cette feuille.

77. Une cuisinière qui est très-recommandable, tant pour son savoir-faire que pour sa moralité, et qui peut fournir de bons certificats, cherche à se placer de suite. S'adr. au bureau d'avis.

78. Une domestique, 22 ans, sachant faire un bon ordinaire et les divers ouvrages d'un ménage, ainsi que coudre, blanchir et repasser, cherche une place de femme de chambre ou pour tout faire dans un ménage. S'adr. au bureau d'avis.

79. Une jeune fille sachant les deux langues, désire se placer comme bonne d'enfant ou femme de chambre, ou de préférence pour servir dans un magasin, étant munie de bons certificats. S'adr. au bureau de cette feuille.

80. Une Fribourgeoise, 27 ans, parlant les deux langues, désire se placer de suite pour soigner un petit ménage ou à défaut comme bonne d'enfant. Elle a de bons certificats. S'adresser au bureau d'avis.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

81. On demande de suite, une jeune fille active et intelligente, pour aider dans un ménage. S'adresser faubourg du lac n° 25.

Demandes d'employés:

1° Pour une maison de Hambourg, un voyageur (soieries). 2° Pour Gotha, un comptable. 3° Pour la Prusse et Russie, des institutrices et bonnes. 4° Pour le canton de Vaud, un homme de confiance connaissant bien la fabrication des huiles de colza, noix, pavot et autres graines oléagineuses. Au même bureau, trouvent toujours à se placer des personnes capables et bien recommandées. S'adresser, franco, à Mad. veuve Lantz, Fribourg (Suisse).

probité rigide, etc. « Bah ! une nombreuse famille ! Pourquoi la mettre au monde ? Qu'il aille se promener avec ses malheureuses circonstances !... A un autre :... « Je prie qu'on veuille bien ne rien livrer à mon fils Wilhelm sans mon exprès consentement..... Des sacrifices trop considérables..... ne plus payer..... » Il continuait à feuilleter. « Fort bien, fort bien, je n'ai pas besoin d'interdire mon fils. »

La lecture du journal procurait presque toujours à M. Grindler une secrète satisfaction; il fallait que la chance fût bien mauvaise pour qu'il ne trouvât pas quelque malheur dont la source dérivât du mariage, et comme les joies de la vie domestique ne sont pas encore, Dieu merci, proclamées dans les gazettes, excepté quelquefois l'heure naissante d'un fils, il n'avait nul sujet d'être mécontent.

M. Grindler avait montré dès sa plus tendre enfance l'instinct de l'économie. Il fallait des menaces et des cris, pour le forcer de porter le terme du loyer au maître de la maison; il battait la servante, quand il la voyait recevoir ses gages de la maman. Il dérobaît secrètement à son oncle le pasteur les pièces de monnaie de la collecte, qu'on avait mis à part comme fausses, et il savait en jouant, les échanger à ses frères et à ses sœurs contre de bon argent; il faisait aussi un commerce lucratif de plumes, de touches et de crayons qu'il avait ramassés sur le parquet de l'école après l'heure des leçons, et vendait régulièrement son petit pain du déjeuner, parce qu'il recevait le pain gratis à la maison.

Il entra en apprentissage avec un cousin du même âge chez le même patron, qui, pour

83. Une fille connaissant bien le service d'une maison, pourrait entrez de suite chez Mad. Loup, rue de l'Orangerie; inutile de se présenter sans de bonnes recommandations.

OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.

84. Perdu, à la réunion de la Tourne, mercredi 2 juillet, un parapluie en soie noire, avec poignée blanche. Le rapporter à madame Erbeau, à Bevaix.

85. Chez William Aichler, rue St-Honoré, l'on peut réclamer contre les frais et en le désignant, un canari qui s'est rendu chez lui mardi passé

86. Un porte-monnaie, contenant plusieurs pièces d'or, a été perdu mardi matin, en ville. Le rapporter au bureau de la feuille d'avis, contre récompense.

87. On promet fr. 5 de récompense à la personne qui rapportera un sac de collégien égaré près du gymnase et contenant des livres et des cahiers. S'adr. au bur. de cette feuille.

AVIS DIVERS.

88. Le bureau de MM. Pury et Meuron, ingénieurs, est transféré provisoirement rue du du Pommier, n° 7.

Compagnie des Mousquetaires de Neuchâtel. Grande Vauquille

Lundi 14 juillet courant, dès 7 heures du matin à midi et dès 1 à 7 heures du soir. Les amateurs du tir à la carabine y sont cordialement invités. Le Comité.

90. Une honnête famille bourgeoise du canton de Zurich désirerait recevoir en pension, une jeune personne du canton de Neuchâtel, en échange de son fils, qui voudrait apprendre la langue française. S'adr. au bureau de cette feuille.

91. M. Tavelli, depuis longtemps dans cette ville, ayant encore quelques heures à disposer, offre ses services pour des leçons de langue italienne aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. S'adresser à M. Sam. Delachaux, librairie.

HOTEL SUISSE

désigné sous le nom de GRAND HOTEL MOLIÈRE rue Fontaine Molière 59 et 59 bis, près le Palais Royal, à PARIS, tenu par M^{me} v^e Pigeon, du canton de Neuchâtel.

MM. les voyageurs trouveront des chambres, depuis le prix de 2 fr. Déjeuners et diners à volonté, à prix modérés.

encourager ses jeunes gens, leur permettait de temps en temps d'entreprendre quelque petite affaire pour leur propre compte. Le premier sou qu'Adolphe gagna, il le donna à un pauvre; Simon Grindler en acheta des pommes, qu'il revendit aux commis secrètement, pendant les heures de travail, avec deux sous de profit. La deuxième affaire rapporta un demi-florin, dont Adolphe acheta une magnifique jacinthe qu'il apporta en triomphe au bureau. Simon acheta des cigares, objet de contrebande en ce lieu, et les revendit aux commis d'une manière encore plus avantageuse. Les choses continuèrent de la sorte. Enfin Adolphe savait par cœur les poésies de Schiller, et les déclamaît avec délices, tandis que Simon avait déjà gagné vingt-cinq florins avec l'écu d'empire qu'Adolphe avait consacré à cette bagatelle, et lorsque Adolphe entra le visage radieux, dans le premier magasin de nouveautés pour acheter, avec ses modestes épargnes, un beau châle à sa jeune fiancée, Simon touchait à la caisse le montant de deux petits effets, sur lesquels il bénéficia de quelques centaines de florins.

Et quelle a été la fin de la chanson? Adolphe a bravement lutté, travaillé, avec le secours de son excellente femme, pour assurer à ses enfants une position honnête. Jusqu'ici les choses ont marché, et bien des larmes de joie, bien des actions de grâces ont suivi les nuit sans sommeil et les jours de labeur; cependant il a gagné toute sa vie le pain quotidien. Mais Adolphe laissera moins de patrimoine à tous ses enfants que Simon n'a de revenus, et avec cela un cœur froid et une maison vide ! (La suite prochainement).

POSTES.

Au moment où la nouvelle Loi fédérale sur les taxes postales, (du 6 février 1862), va recevoir son application, (1^{er} juillet 1862), la direction soussignée espère être agréable au public en lui en retraçant sommairement les dispositions principales.

Lettres.

Sauf pour les localités comprises dans un rayon de 2 lieues, établi à vol d'oiseau dès le bureau expéditeur, la taxe des lettres à l'intérieur de la Suisse est calculée comme suit:

Table with 2 columns: weight (10 cent, 20 cent) and price (15 cent, 30 cent) for letters.

TAXE EXCEPTIONNELLE, dite locale.

Table with 2 columns: weight (jusqu'à 10 grammes, au delà de 10 et jusqu'à 250 grammes) and price (5 cent, 10 cent).

NB. Pour tous les envois d'un poids supérieur, voir le tarif des objets de messagerie.

Journaux, imprimés, etc.

Table with 2 columns: weight (Sans égard à la distance, Jusqu'à 15 grammes, etc.) and price (2 cent, 5 cent, 10 cent).

Petits paquets.

La taxe des petits paquets affranchis, ne renfermant pas de lettres, non-cachetés afin qu'on puisse facilement en vérifier le contenu, et dont le poids n'est pas supérieur à 250 grammes, est de 10 centimes.

Un tableau indiquant les localités comprises dans le rayon dit local, de chaque bureau ou dépôt de poste, sera incessamment mis à la disposition du public.

Messagerie.

Les articles de messagerie, (objets de poids et valeur) sont taxés:

- a) d'après la distance à parcourir, calculée par la voie postale la plus courte, et divisée par rayons de 5 lieues. b) d'après leur poids ou valeur.

Objets de poids.

Table with 2 columns: weight (Jusqu'à 10 liv., Au-delà de 10 liv.) and price (2 cent, 1 cent).

Valeurs.

Table with 2 columns: value (Jusqu'à fr. 1,000, Au-delà de fr. 1,000) and price (2 cent, 1 cent).

Direction du IV^e Arrond. postal.

La direction de la Société fribourgeoise de navigation à vapeur a l'honneur de prévenir le public qu'elle a apporté diverses modifications dans le service de ses bateaux, et qu'à partir du 1^{er} juillet, l'horaire sera fixé comme suit, en touchant aux stations intermédiaires:

Table with 2 columns: departure/arrival (Départ d'Estavayer, Arrivée à Neuchâtel, etc.) and time (à 6 h., à 7 h., etc.).

COURSES SUPPLEMENTAIRES.

Table with 2 columns: departure/arrival (Départ de Neuchâtel, Arrivée à Estavayer, etc.) and time (à 8 h., à 9 h., etc.).

Table with 2 columns: departure/arrival (Départ de Neuchâtel, Arrivée à Estavayer, etc.) and time (à 10 h., à 11 h., etc.).

Le dimanche et le jeudi, le bateau desservira en outre la station de Chez-le-Bart.

Billets de retour à moitié prix, valables pour trois jours, et billets directs, avec réduction de prix, valables pour la journée, entre Estavayer-Morat et vice versa.

Transport des marchandises au taux du tarif: 30 centimes par quintal et colis inférieur à ce poids.

Les bagages des voyageurs sont transportés gratuitement.

Délimitation des terres

rière le

Territoire municipal de Saint-Blaise.

Les travaux de levée des plans du territoire municipal de St-Blaise ne pouvant être arrêtés, la commission de délimitation invite sérieusement et instamment les propriétaires de champs, prés, vergers et jardins, à borner incessamment et convenablement leurs propriétés; à défaut, elle y pourvoira à leurs frais.

Dans la huitaine dès-aujourd'hui, toutes les propriétés entre les communes de Marin, Vavre et Cornaux, doivent être bornées, essentiellement les Bioles, Etopier, champs la Joûta, Perveuil et Tuilières, et dans le courant de juillet, toutes les terres entre les communes de Hauterive et de Voëns. Quant aux vignes, cette opération commencera aussitôt que les vendanges seront terminées, ce dont les propriétaires sont invités à prendre bonne note.

St-Blaise, le 2 juillet 1862.

Le secrétaire de la Commission. A. JUNIER, notaire.

ALBERT DELACHAUX, fabricant d'horlogerie, informe le public qu'il vient de s'établir à Neuchâtel et qu'il s'occupera aussi du rhahbillage de toute espèce de pièces d'horlogerie et de mécaniques analogues.

Par l'expérience acquise dans une longue pratique à l'étranger et par un travail consciencieux, il espère mériter la confiance qu'il sollicite.

Fabrication sur commande de montres de luxe et de précision.

Dépôt permanent pour la vente au détail de montres ordinaires en tout genre et garanties. Domicile provisoire n° 4, rue de l'Industrie.

— Le même demande à louer une chambre non meublée pour bureau, située à un premier étage, et au centre de la ville.

97. Une personne tranquille recevrait quelques jeunes gens de bureau et collégiens, auxquels on fournirait la pension et la chambre. S'adr. au faubourg, maison Petitpierre-Meuron, n° 52.

98. Une femme âgée désirerait partager la chambre d'une personne honnête et tranquille qui pourrait aussi lui donner la pension. S'adr. à M. Grangier, rue des Epancheurs, ou à M. le ministre A. de Pury.

99. Le soussigné devant s'absenter, prévient les personnes que cela pourrait intéresser, qu'il a été nommé commissaire cantonal pour l'exposition de produits d'agriculture qui aura lieu à Lausanne, du 23 au 28 septembre. Il a remis les soins de cette affaire à M. Aug. Junier, notaire, à St-Blaise, qui enverra des programmes de la dite exposition à tous ceux qui lui en feront la demande par lettres affranchies. Vigner, St-Blaise, le 50 juin 1862.

L.-Alex. de DARDEL.

100. Messieurs les porteurs d'anciennes actions de la salle des Concerts, qui n'ont pas encore échangé leurs actions contre les nouvelles, sont priés de le faire incessamment chez MM. Sandoz et Berthoud.

Neuchâtel, le 26 juin 1862.

Le comité.

Outre l'assemblée d'édification, annoncée pour le mercredi 2 juillet, à la Tourne, une seconde assemblée y aura lieu, Dieu voulant, le dimanche suivant, 6 juillet prochain, à 9 heures du matin, pour faciliter les amis de l'Evangile qui ont été privés de la première par les occupations de leur vocation.

102. Six bons pivoteurs et 6 acheveurs peuvent entrer de suite et trouver de l'ouvrage suivi et lucratif, dans une jolie localité au bord d'un lac, aux prix suivants : pivotages ordinaires 5»75 cent., plus soignés 5»50 cent. ; achevages ordinaires 5»75 cent., plus soignés 7»50 cent. Les vivres et les logements étant très-bon marché dans le pays, cela augmente d'autant plus les prix. Les ouvriers sont réglés tous les mois, en argent. S'adr. au bureau de cette feuille, qui indiquera.

L'OBSERVATOIRE CANTONAL

avertit messieurs les horlogers et les autres personnes de la ville qui ont intérêt à connaître l'heure exacte, qu'ils peuvent voir passer le signal de l'Observatoire au bureau des télégraphes. Le relais électrique qui sert à transmettre le signal aux Montagnes, est maintenant installé dans une pièce accessible au public. L'ancre du relais est attirée tous les jours à 1 heure précise, *Temps moyen* de Neuchâtel.

On rappelle à cette occasion que l'heure du chemin de fer (qui est celle de Berne) avance de 1 minute 56 secondes sur l'heure de Neuchâtel.

Le Directeur de l'Observatoire.

Il est rappelé aux communiens externes de Peseux, que l'assemblée ordinaire et réglementaire de générale commune de juillet, a lieu le premier lundi de ce mois, à 8 heures du matin, au lieu accoutumé.

Peseux, le 30 juin 1862.

Au nom du conseil administratif,
E. BOUVIER.

L'URBAINE.

Compagnie d'assurances contre l'incendie.

Assurés à des prix très-réduits toutes propriétés susceptibles d'être détruites ou endommagées par le feu, telles que mobiliers, récoltes, marchandises, fabriques et usines, etc. ; répond également des dommages occasionnés par l'incendie, provenant du feu du ciel, et de ceux qui résultent de l'explosion du gaz, lors même que l'explosion n'est pas suivie d'incendie. Par suite d'une récente décision, elle garantit les assurés même contre les dommages causés par la foudre, qu'il y ait ou non incendie.

Le montant des pertes est payé comptant et sans aucune retenue.

Les garanties offertes aux assurés par la Compagnie, se composent de son fonds social et de réserves de diverses natures, représentant une somme de plus de vingt millions de francs.

Taux de prime pour mobiliers et marchandises ordinaires, 60 c. par mille francs de valeur. Agence à Neuchâtel, chez MM. Edouard Bovet, (affranchir).

EXTRAIT DU MONITEUR UNIVERSEL

du 6 mai 1862.

« L'assemblée générale des actionnaires a eu lieu le 30 avril dernier, au siège de la Compagnie, rue Le Pelletier, n° 8.

» Les valeurs assurées par la Compagnie au 31 décembre 1861 s'élevaient en chiffres ronds, à fr. 3,690,000,000.

» Elle a payé, depuis son origine, pour 27,646 sinistres, la somme de plus de vingt millions.

» Les garanties qu'elle offre aux assurés, composées de son fonds social, de réserves de diverses natures, et des primes à recevoir, représentent une somme de plus de vingt-cinq millions.

Brasserie et restaurant,

à Peseux.

Cet établissement, situé à 50 minutes de Neuchâtel et à proximité des gares du Jura industriel et du Franco-Suisse, est tenu dès à-présent par R. Johann Douillot, qui n'en continue pas moins son état de confiseur et pâtissier.

Il sera constamment pourvu de marchandises fraîches, en pâtisserie, viande, gâteaux, meringues, cornets à la crème, etc., et en boissons de première qualité et à choix. — Des chambres réservées sont à la disposition du public. Il entreprendra, sur commande, des diners et des goûters. Un accueil amical et un service propre et actif sont assurés aux visiteurs. — Le même demande un apprenti de toute moralité et appartenant à une honnête famille.

Le comité d'organisation de la fête fédérale de gymnastique, qui aura lieu à Neuchâtel, du 25 au 27 août prochain, dans les divers appels qu'il a faits jusqu'ici, soit aux autorités, soit aux particuliers, n'a rencontré que de bonnes dispositions, et il a pu s'assurer que toute la population en général est disposée à recevoir d'une manière tout à fait digne et convenable nos jeunes confédérés qui y assisteront.

En constatant ce fait avec plaisir, nous prenons la liberté de faire connaître à toute la population de notre ville, qu'un comité pour les logements vient d'être composé, et que dans peu de jours il aura l'honneur de faire appel à chaque propriétaire et habitant de Neuchâtel pour procurer des logements aux gymnastes suisses qui viendront nous visiter. Nous comptons sur un accueil tout favorable et ne pensons pas nous tromper.

Un comité de prix a également été organisé, et nous prions les personnes bienveillantes qui sont disposées à en offrir, à bien vouloir les déposer d'ici à la fin du mois de juillet courant, chez les personnes ci-bas dénommées qui ont bien voulu se charger de les recueillir.

Ce sont : MM. Richner, au faubourg, — Albert Nicolas, banquier, — Jeanrenaud, directeur des postes, — F. Schmidt, négociant, — Leuthold, libraire, — Barbey, négociant, — Lambelet, avocat, — Monnier, conseiller d'état, — Mayer, bijoutier, — Ernest Wuthier.

Cette fête étant la première fête fédérale de gymnastique qui a lieu à Neuchâtel, nous sommes persuadés qu'elle sera aussi belle que celles qui ont été célébrées jusqu'ici, et que l'on ne pourra pas reprocher aux Neuchâtelois de n'avoir pas reçu leurs confédérés d'une manière toute fraternelle et vraiment suisse.

Le comité central.

108. Mlle Cusin ayant transféré son domicile et son externat faubourg du Crêt, n° 15, se trouve à même de recevoir un plus grand nombre d'élèves que par le passé. Elle prie aussi les jeunes dames qui désirent prendre des leçons d'anglais et d'allemand, avant la rentrée des classes supérieures, de bien vouloir venir fixer leurs heures.

109. M. Henri Wittwer, maître ferblantier, informe le public en général et sa nombreuse clientèle en particulier, qu'il a transporté son établissement dans sa maison à l'Ecluse. Il profite en outre de cette circonstance, pour se recommander pour tous les ouvrages concernant sa profession.

110. On demande deux jeunes gens pour apprentis graveurs, chez M. J. Besson.

MÉNAGERIE

PLACE DU PORT

ouverte pendant 8 jours, de 10 heures du matin à 10 heures du soir.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'arriver avec une Ménagerie composée des sujets suivants :

1. LE BARIBAL, surnommé le roi des ours de l'Amérique du Nord et le plus grand que l'on ait vu dans une ménagerie.

2. LE LOUP RUSSE.

Ces deux animaux se trouvent dans la même cage (dans leur état de liberté ils sont les plus grands ennemis).

3. Une magnifique PANTHÈRE-TIGRE, remarquable par la beauté de son manteau.

4. UN MOUTON ANGORA d'Égypte.

5. UN VEAU avec sept langues.

6. UN MOUTON RUSSE, le plus gros qu'on ait vu dans une ménagerie.

7. UN MOUTON avec cinq cornes et des pieds de chevreuil (sortant du Tyrol).

8. UN SERPENT BOA n'ayant que 6 ans, pesant 125 livres et mesurant 16 pieds de longueur.

Plus : Diverses races de SINGES et de PERROQUETS.

Le repas des animaux a lieu à 6 h. du soir.

PRIX D'ENTRÉE :

30 centimes, 15 cent. et 10 cent.

Neuchâtel, 1^{er} juillet 1862.

MULLER.

111. Louis Banderet, maréchal à Cortaillod, demande pour apprenti un jeune homme robuste et intelligent; les conditions seront favorables.

VICE-CONSULAT DE FRANCE A NEUCHÂTEL.

Le public est prévenu que la Chancellerie du Vice-Consulat de France à Neuchâtel est définitivement transférée rue des Tereaux, n° 7 (ancien local du Franco-Suisse), au rez-de-chaussée, et qu'elle est ouverte tous les jours non fériés, de midi à 3 heures.

115. Pour la rentrée des classes après les vacances, une famille respectable, en ville, prendrait en pension quelques jeunes gens fréquentant les collèges. Tous les soins moraux et physiques leur sont réservés. Le bureau de cette feuille indiquera.

ÉTAT CIVIL DE NEUCHÂTEL.

PROMESSES DE MARIAGE ENTRE

Félix-Henri Nessi, avocat, tessinois, dom. à la Chaude-Fonds et Fanny Rieber, dom. à Neuchâtel.

NAISSANCES

Le 22 juin. Frédéric, à Frédéric Uhlmann et à Marie née Wenger, bernois.

23. Rosina-Caroline, à Jacob Riser et à Elisabeth née Abeggelen, bernois.

25. Marie-Louise, à Frédéric Küpfer et à Julie-Caroline née Laubscher, bernois.

25. Eugène, à Lehmann Joseph et à Julie née Lévy, français.

27. Marie-Julie, à Jean-George-Pierre Küchli et à Julie née Bouvier, des Grisons.

28. Marie-Elise, à Auguste-Henri Junod et à Sophie née Favre, de Neuchâtel.

29. Charles-Frédéric Guillaume, à Jean Schneider et à Marie-Frédérique née Brugger, de la Hesse-Electorale.

29. Julie-Elisa, à Albert-Ferdinand-Jaques Bovet et à Marie-Elise née Amez-Droz, de Fleurier.

DÉCÈS.

Le 29 Juin. Marie-Madeleine Lyanna, 67 ans, 10 mois, 14 jours, rentière, genevoise.

1 juillet. Samuel-Henri, 8 mois, fils de Henri-Louis Faeisly et de Marie-Louise née Plattet, bernois.

1. Louise-Julie Hansmetzger, 27 ans, sœur diaconesse à l'hôpital Pourtalès, française.

1. Fanny, 2 mois, fille de Louis-Edouard Huguenin-Vuillemin et de Emma née Robert-Nicoud, du Locle.

2. Emilie-Jenny née Corlet, 19 ans, 1 mois, 9 jours, épouse de François-Camille Terrilini, tessinois.

ÉTAT CIVIL

de COLOMBIER et AUVERNIER.

Naissances.

Le 11 juin. Rose-Marie, à Adolphe Dubois et à Adèle-Henriette née Morel, de Colombier et de Buttes, dom. à Colombier.

15. Fanny, à Jules Berger et à Julie-Louise née Brailard, bernois, dom. rière Colombier.

16. Henri, à Edouard Jeanneret et à Hortense née Eynard, de Travers, dom. à Auvernier.

18. Marie, à Jean-Albert Probst, et à Marie-Isaline née Renaud, bernois, dom. à Colombier.

25. Elise-Marie, à Jean-Henri Lozeron et à Julie-Caroline née Aubert, de Gorgfer, dom. à Auvernier.

25. Gustave-Adolphe, à Samuel-Jaques Pascalini et à Marie-Louise née Evard, français, dom. à Colombier.

Décès.

Le 5 juin. François-Julien Miéville, 83 ans, 7 mois, 25 jours, serrurier, veuf de Rose née Tripet, de Neuchâtel, dom. à Colombier.

13. Elise-Philippine née Roulet, 26 ans, 6 mois, 3 jours, épouse de Adolphe Paris, de Neuchâtel, dom. à Colombier.

17. Elisabeth Berner 72 ans, 7 mois, 7 jours, ancienne domestique, fribourgeoise, dom. à Colombier.

ÉTAT CIVIL DE BEVAIX.

Naissances.

Le 8 Juin. Bertha-Elise, à Henri Dubois et à Louise-Adèle née Bridel, du Locle.

21. Charles-Albert, à Jean Aupetit et à Julie-Céline née Virchaux, français.

ÉTAT CIVIL de BOUDRY.

Naissances.

Le 1 Juin. Charles-Alphonse, à Alphonse-Ulysse Matthey-Dupra et à Cécile-Marianne née Baillot, du Locle.

10. Rose-Lucie, à Christian Hurmi et à Maria-Rosina née Rubeli, bernois.

20. Arnold, à David-Louis Kohler et à Jeanne-Marie née Verraire, bernois.

Décès.

Le 19 juin. Rose-Louise, 5 mois, 19 jours, fille de Auguste-Henri Barbier, et de Louise-Charlotte née Grellet, de Boudry.

25. Maulaz, Jean-Henri, 46 ans, 2 mois, 10 jours, journalier, Vaudois.

Nouvelles.

Etats-Unis. — On mande de New-York, 21 juin : « L'armée confédérée de Richmond a pris une attitude plus menaçante. Une bataille est attendue dans la vallée de Shenandoah. Le bruit court que les fédéraux formeraient une ligne de défense de Corinthe à Memphis, et qu'ils abandonneraient l'offensive dans l'Ouest pendant tout l'été. On demande de nouvelles levées de troupes. »

— D'après une autre dépêche, les confédé-

rés se sont renforcés à Mobile, et ils paraissent vouloir énergiquement lutter pour empêcher la prise de cette ville. Tout le coton rassemblé dans les environs a été détruit. Il en a été de même dans le voisinage de Memphis, où s'engagent de vives escarmouches le long du Mississippi.

La chambre des représentants a voté le projet relatif à la confiscation des esclaves appartenant à des propriétaires rebelles. Le comité des voies et moyens a présenté un projet qui soumet à une taxe de 25 dollars l'importation des eaux-de-vie, des spiritueux et d'autres objets de provenance étrangère.

New-York, 23 juin. — Le 16 juin, il y a eu une bataille près de Charleston : de part et d'autre les pertes ont été considérables. Le *Mercury* de Charleston exprime des craintes au sujet de la sûreté de la ville.

Mexique. On a des nouvelles de la Vera-Cruz du 1^{er} juin. Le général Almonte, gouverneur provisoire de cette ville, a soumis à un droit de trois dollars par baril l'importation des farines. — Les communications entre Vera-Cruz et Orizaba sont ouvertes. Des approvisionnements sont envoyés aux Français. Les officiers de la flotte française à New-York constatent que les dernières dépêches officielles du Mexique sont très favorables à l'expédition française.

Berne. — La conférence sur le Japon a eu lieu à Berne le 1^{er} juillet; neuf cantons y étaient représentés, ainsi que le conseil fédéral. La discussion a duré six heures et a été très-vive et très-nourrie. Il a été décidé que l'envoi de l'expédition devait avoir lieu, mais qu'il fallait attendre que les cantons aient mûrement fait tous leurs préparatifs. En attendant, le départ reste fixé à la fin de septembre. On attend de Genève, dont le gouvernement a destiné fr. 20,000 à ce but, une forte participation à la collection de présents; il en est de même de Zurich. Les présents d'un poids considérable peuvent être remis jusqu'à la fin d'août. Dans trois semaines la conférence se réunira de nouveau pour compléter ses résolutions.

Neuchâtel.

— Officiellement informé que la maladie contagieuse du bétail, dite la surlangue et claudication, existe depuis quelque temps dans diverses localités du département du Doubs voisines de notre frontière, le conseil d'état, par arrêté en date du 2 juillet, ordonne que toute importation dans le canton de bétail à cornes, moutons, chèvres et porcs, provenant de la France, soit jusqu'à nouvel ordre totalement interdite.

Par un second arrêté en date du même jour, le conseil d'état ordonne que les communes des Verrières, Bayards et Côte-aux-Fées soient placées sous séquestre quant au commerce du bétail. En conséquence, défense est faite, jusqu'à nouvel ordre, de sortir aucune pièce de gros et de menu bétail des limites des dites municipalités.

— Un malheur est arrivé lundi soir sur la ligne du Franco-Suisse, près de Noiraigue. Un ouvrier qui se trouvait sur un train de ballast, est tombé du wagon sur lequel il s'était juché d'une manière imprudente et a été horriblement mutilé par la machine. Transporté à l'hôpital Pourtalès, à Neuchâtel, l'amputation d'un bras à dû être opérée immédiatement. L'administration ne cesse cependant de recommander aux ouvriers de prendre toutes les précautions nécessaires.

BULLETIN DES CÉRÉALES.

Marché de Neuchâtel, 5 juillet 1862.

Froment le boisseau fr. 3»50 à fr. 5»50

Seigle » » 2»80 à » 2»95

Orge » » 2»25 à » 2»50

Avoine » » 1»45 à » 1»55

Paille de seigle, 4 chars, à fr. 4»80 le quintal.

de froment, 6 » » 4»— »

Foin : 3 » » 4»20 »

Munich, 28 juillet. — Froment (Waizen), le scheffel, prix moyen, fl. 22»13 kr.

Hausse : fl. 1»10 kr.

Lindau, 28 juillet. — Epeautre (Kernen), le scheffel, prix moyen : fl. 25»05 kr.

Hausse : fl. 0»08 kr.

Berne, 1 juillet. — Epeautre, (Kernen), le viertel, prix moyen : fr. 5»20.

Hausse fr. 0»— c.